



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 04/03/2025

**Séance du 20 février 2025**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 13 février 2025, s'est réuni à  
l'hôtel de Ville de Besançon**

**Conseillers Municipaux en exercice : 55**

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 8), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

M. Kévin BERTAGNOLI

**Étaient absents :**

Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, Mme Claudine CAULET à M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 8), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 9), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 22), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT

**OBJET : 23 - Accord-cadre relatif aux missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et de Contrôle Technique (CT) en matière de travaux de bâtiment et d'infrastructure**

Délibération n° 007851

## Accord-cadre relatif aux missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et de Contrôle Technique (CT) en matière de travaux de bâtiment et d'infrastructure

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°2	04/02/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet la passation d'un accord cadre pour la réalisation de missions sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS) sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux et chantiers BTP et pour la réalisation de missions de contrôle technique, de diagnostic et d'assistance au maître d'ouvrage pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure.

Cette consultation globale de prestations intellectuelles d'aide à la maîtrise d'ouvrage s'effectue dans le cadre du groupement de commandes permanent du 14 septembre 2023.

Il convient d'inviter Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Cette délibération annule et remplace les délibérations 2023/007218 et 2023/007219 du 22/06/2023.

### I. Contexte

Pour la réalisation de missions sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS) sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux et chantiers BTP et pour la réalisation de missions de contrôle technique, de diagnostic et d'assistance au maître d'ouvrage pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure, plusieurs organismes dont la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon se sont regroupés pour la conclusion d'un accord-cadre alloti avec minimum et maximum.

Cette consultation s'effectue dans le cadre du groupement de commandes permanent du 14 septembre 2023. La liste définitive des membres de ce groupement de commandes de prestations intellectuelles n'est pas connue à ce jour.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon. Il assumera les missions suivantes : définition et recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, analyse des candidatures et des offres, signature et notification des accords-cadres aux titulaires. Le coordonnateur exercera ses missions à titre gratuit et chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre à hauteur de ses propres besoins.

### II. Procédure

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La consultation, allotie, sera passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents selon les lots, multi-attributaire avec un maximum de 3 attributaires pour chaque lot.

La durée de l'accord cadre sera de quatre ans.

L'accord cadre comprendra, pour l'ensemble de sa durée, les montants maximum suivants, ainsi qu'un montant minimum par attributaire et par lot :

	Type d'accord Cadre	Montant maximum	Montant minimum par attributaire (3 max par lot)	Estimation
Lot 1 Missions SPS pour des opérations de bâtiments	AC à Bons de Commandes	600 000 € HT	20 000 € HT	550 000 € HT
Lot 2 Missions SPS pour des opérations d'infrastructures BTP	AC à Bons de Commandes	600 000 € HT	20 000 € HT	550 000 € HT
Lot 3 Missions CT	AC à marchés subséquents	1 050 000 € HT	20 000 € HT	1 000 000 € HT

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- se prononce favorablement sur le lancement de l'accord cadre relatif à la réalisation de missions sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS) sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux et chantiers BTP et pour la réalisation de missions de contrôle technique, de diagnostic et d'assistance au maître d'ouvrage pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commandes et à marchés subséquents avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes relatif à la réalisation de missions sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS) sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux et chantiers BTP et pour la réalisation de missions de contrôle technique, de diagnostic et d'assistance au maître d'ouvrage pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Kévin BERTAGNOLI  
Adjoint

Pour extrait conforme,  
Pour la Maire, l'Adjoint suppléant



Gilles SPICHER  
3<sup>ème</sup> Adjoint